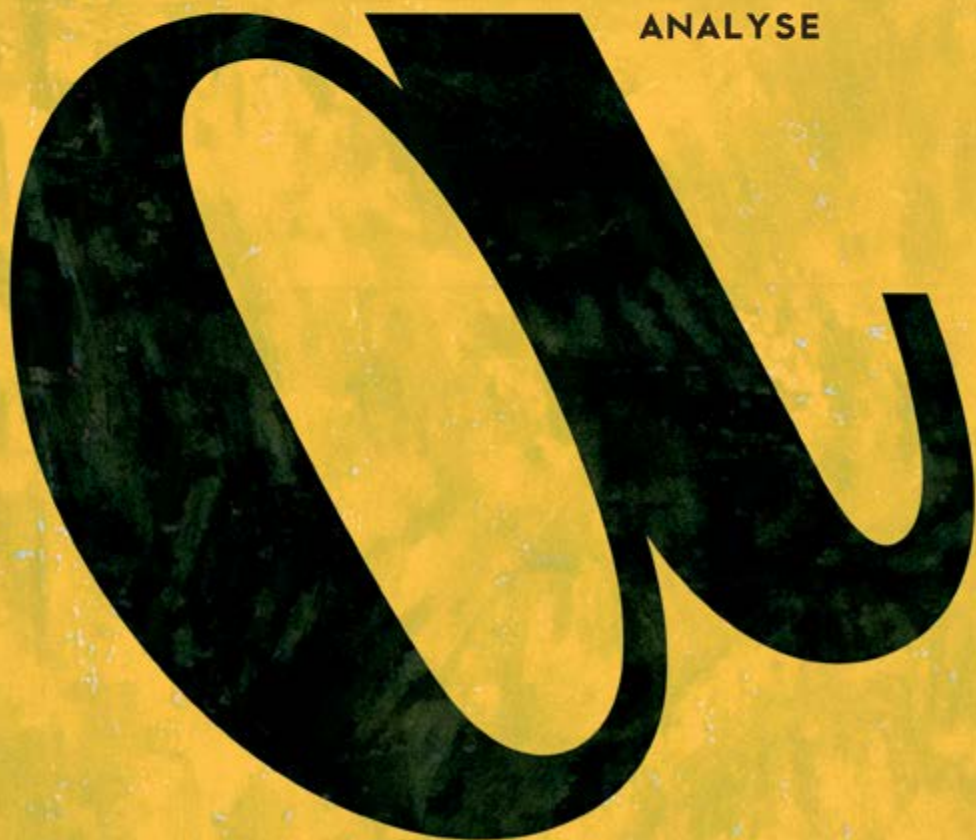


**HISTOIRE ET ENJEUX DU TRAVAIL DES  
DÉTENUS EN BELGIQUE**

**MATHILDE LUCIC**

**ANALYSE**



**Chaque année, des milliers de détenus travaillent dans les prisons belges pour des salaires largement inférieurs à ceux pratiqués à l'extérieur. La mise au travail des détenus n'est pas récente : elle est historiquement liée à la peine d'enfermement. Toutefois, ce travail a évolué depuis la fin du XVIIIe siècle. Il fait l'objet de discours, mais aussi de pratiques concrètes, et répond à des usages particuliers. Un éclairage historique des enjeux liés au travail carcéral permet de comprendre sa place dans notre société contemporaine.**



À l'heure actuelle, environ 40% des prisonniers en Belgique travaillent<sup>1</sup>. Ils sont employés au service interne (au nettoyage, à la buanderie, à la préparation des repas), mais aussi dans les ateliers de l'administration pénitentiaire, fabriquent les meubles, les vêtements et même les grilles des prisons. Pour une partie d'entre eux, ils travaillent pour le compte d'entreprises privées, plient des cartes, assemblent des pièces, numérisent des documents...<sup>2</sup> Pourtant, la plupart des détenus employés en prison ne signe aucun contrat de travail. Il arrive fréquemment qu'ils soient prévenus la veille pour un travail le lendemain. Ils ne cotisent ni pour le chômage ni pour la retraite. Seuls les accidents de travail sont couverts et, depuis janvier 2020, un salaire minimum de 0,75€ de l'heure a été imposé<sup>3</sup>. Par ailleurs, la situation du travail carcéral en Belgique est caractérisée par sa rareté, alors que la demande est forte de la part des détenus. Les temps d'attente avant d'en obtenir sont longs et au moindre écart, le travail peut être retiré sans explication<sup>4</sup>. Dans les faits, une majorité de détenus est donc contrainte à une inactivité forcée.

Cette analyse présente une mise en perspective critique du travail carcéral en Belgique<sup>5</sup>. Pour ce faire, les apports d'un éclairage historique permettent de comprendre les transformations, mais aussi la continuité de certains discours sur la mise au travail des détenus. L'enjeu de la reconnaissance des droits des travailleurs détenus ne peut se faire sans comprendre les limites de cette stratégie. Finalement, l'étude du travail carcéral fait écho à une expérience plus large du travail non- ou peu- reconnu dans notre société.

1 La manière de compter le nombre de détenus qui travaillent varie d'un établissement à l'autre. Nous nous référons ici aux chiffres de Prison Insider : <https://www.prison-insider.com/fichespays/belgique-2022?s=vie-quotidienne#vie-quotidienne>.

2 Dufaux Florence, « L'emploi des personnes incarcérées en prison : pénurie, flexibilité et précarité. Une normalisation ? », *Déviance et Société*, vol. 34, no. 3, 2010, pp. 299-324.

3 <https://www.lesoir.be/243296/article/2019-08-22/075-euro-par-heure-le-gouvernement-augmente-le-salaire-minimum-des-prisonniers>.

4 Dufaux Florence, « L'emploi des personnes incarcérées », *op.cit.*

5 Nous nous concentrons sur la place du travail carcéral au niveau politique et institutionnel. Pour approfondir la question du vécu du travail par les détenus eux-mêmes, nous renvoyons aux travaux du sociologue Fabrice Guilbaud pour la France et à l'enquête de la Ligue des droits humains pour la Belgique. Guilbaud Fabrice, « Quand le travail libère les hommes. Remarques sur la subjectivité des travailleurs détenus », dans Linhart Danièle (éd.), *Pourquoi travaillons-nous ?*, Toulouse, Érès, 2008, pp. 35-67. Ligue des droits humains, *Prison : le travail à la peine. Rapport sur le travail en prison en Belgique. Analyse juridique et pratique au travers du regard des détenus*, 2016.

# 1. LE TRAVAIL CARCÉRAL : ENTRE LOGIQUE ÉCONOMIQUE, MORALISATION ET OUTIL DISCIPLINAIRE

## UN TRAVAIL PRODUCTIF ET REPRODUCTIF

Le travail des détenus en Belgique se divise en quatre catégories : le « service interne » -appelé aussi travail sur section-, les ateliers organisés par des entreprises privées, les ateliers de la régie du travail pénitentiaire et la formation professionnelle<sup>6</sup>. Pour les ateliers de travail pour le compte d'entreprises privées, ces dernières sont les donneuses d'ordre, alors que l'administration pénitentiaire s'occupe de mettre à disposition les espaces de travail, ainsi que la main-d'œuvre. Les détenus travaillent généralement à des tâches manuelles à la chaîne (emballage, rembourrage de coussins, collage d'un échantillon dans un magazine...)<sup>7</sup>.

La présence d'entreprises privées en prison n'est pas récente. En 1801, le célèbre entrepreneur Liévin Bauwens obtient du gouvernement français la gestion des ateliers de la prison centrale de Gand. En échange de la force de travail, il doit pourvoir au nécessaire pour la survie des détenus (nourriture, vêtements, frais de santé éventuels...)<sup>8</sup>. C'est le système de l'« entreprise générale », qui fera l'objet de critiques dans les années 1820-30 en raison des abus de l'exploitation des détenus au détriment de leur santé et des autres objectifs de la prison (notamment d'instruction et de moralisation)<sup>9</sup>. Cette organisation amène des avantages pour l'État, en réduisant considérablement ses frais d'entretien, et pour l'entrepreneur, qui jouit d'une main-d'œuvre nombreuse, subordonnée et peu chère. Le concours du privé se poursuit tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse d'entrepreneurs ou de congrégations religieuses. Elle permet de suppléer l'État, pour qui l'institution pénitentiaire est une machine bien trop coûteuse.

Toutefois, aujourd'hui comme hier, ce travail est critiqué à l'extérieur de la prison, principalement en raison de la concurrence qu'il produit à l'égard des travailleurs « libres » du dehors. Les archives du XIX<sup>e</sup> siècle font état à plusieurs reprises de ces plaintes, comme en 1886, lorsque les serruriers et maréchaux-ferrants de Saint-Hubert - où se situe le premier pénitencier pour mineurs du pays (garçons) - adressent une pétition au ministre des Travaux publics le suppliant de supprimer « tous les métiers établis dans

6 Nous écartons d'emblée la formation de cette étude, numériquement très faible en Belgique (autour d'1% du total des gratifications liées au travail carcéral). Dufaux Florence, « L'emploi des personnes incarcérées », *op.cit.*

7 Dufaux Florence, « L'emploi des personnes incarcérées », *op.cit.*

8 Dupont-Bouchat Marie-Sylvie, « Ducpétiaux ou le rêve cellulaire », *Déviance et société*, 1988, Vol. 12, n°1, 1988, pp. 1-27, p. 2.

9 Petit Jacques-Guy, Zysberg André, Castan Nicole, *Histoire des galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien Régime*, Toulouse, Privat, 2003, pp. 41-43.

l'établissement parce qu'ils occasionnent la gêne dans tout le canton et même la province »<sup>10</sup>. À l'heure actuelle en Belgique, cette concurrence a surtout des conséquences sur les associations de travail adapté (ETA), qui emploient des personnes handicapées sur des tâches similaires à celles effectuées en prison (emballage, pliage, encodage de données...) <sup>11</sup>. Le fait que le produit du travail des détenus soit écoulé sur le marché extérieur illustre le caractère productif de ce travail. L'emploi des détenus dans les ateliers de la Régie pénitentiaire, – où les détenus sont affectés à la fabrication du mobilier, des vêtements, des portes et des grilles à l'usage des établissements eux-mêmes –, vise d'ailleurs à limiter cette concurrence, tout en répondant aux besoins internes de l'administration<sup>12</sup>.

---

10 Commission du Travail, 28 août 1886, cité dans Dupont-Bouchat Marie-Sylvie, « Le travail des femmes et des enfants dans les pénitenciers », *Cahiers de la Fonderie*, n°7, nov.1989, Bruxelles, pp.19-23.

11 Huens Véronique, « Le travail en prison : réinsertion ou exploitation? », Analyse Saw-be, 2014, <https://saw-b.be/publication/le-travail-en-prison-reinsertion-ou-exploitation/>.

12 Simioni Melchior, « Le prix du travail pénitentiaire : construire un compromis entre économie et correction morale », *Revue française de sociologie*, vol. 59, no. 2, 2018, pp. 191-217.

Cette publication, extraite du n° 6 (Hiver 2022-23) de la revue *Permanences critiques*, est momentanément réservée aux abonné.e.s.

Pour vous abonner, cliquez sur la vignette ci-contre.

Info :

<https://www.arc-culture.be/permanences-critiques/>  
[permanencescritiques@arc-culture.be](mailto:permanencescritiques@arc-culture.be)



Ce sixième numéro de *Permanences Critiques* a pour but de questionner la place du travail reproductif dans notre société contemporaine ainsi que les enjeux de sa valorisation monétaire. Le travail reproductif est celui qui permet le maintien et la survie de la force de travail. Ce travail, essentiellement réalisé par les femmes, a pour caractéristique d'être invisible et sous-valorisé, sinon gratuit. La reconnaissance et la rémunération du travail (semi) gratuit, la revalorisation du travail salarié et les stratégies pour faire face aux crises de la reproduction sociale constituent alors les lignes directrices des analyses présentées dans ce numéro dont la vocation, par-delà l'exposition d'une problématique au cœur des antagonismes socio-politiques les plus contemporains, pourrait être d'engager ses lecteurs et lectrices à questionner le rapport de leurs propres institutions avec la réalité du travail gratuit.

#### ÉTUDE

##### RÉMUNÉRER LE TRAVAIL REPRODUCTIF ?

MONA MALAK . . . . . 9

#### ANALYSE

##### "WAGES FOR" UNE APPROCHE FÉMINISTE DU SALAIRE COMME PUISSANCE SUBVERSIVE

MAUD SIMONET . . . . . 35

#### ANALYSE

##### FAIRE REVENIR LE TEMPS PAYÉ : PERSPECTIVES FÉMINISTES POUR PLUS DE TEMPS ET MOINS DE TRAVAIL

ANNABELLE BERTHIAUME, CAMILLE MARCOUX, ÉTIENNE SIMARD ET VALÉRIE SIMARD . . . . . 47

#### ANALYSE

##### TRAVAIL DOMESTIQUE, COMBAT SYNDICAL, UN ENTRETIEN AVEC UNE AIDE-MÉNAGÈRE ET DÉLÉGUÉE SYNDICALE

MONA MALAK . . . . . 59

#### ANALYSE

##### HISTOIRE ET ENJEUX DU TRAVAIL DES DÉTENUS EN BELGIQUE

MATHILDE LUCIC . . . . . 69

#### VARIA

##### LA FAST-FASHION : VOIR AU-DELÀ DES FÉTICHISMES POUR AGIR

CÉCILE PIRET . . . . . 79

15 €

Le sommaire du n° 6  
de *Permanences critiques*